

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 26-922*****Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux***

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges à l'effet :

- **Que** le conseil municipal a présenté et déposé, le 2 mars 2026, le projet de règlement numéro 26-922 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci;
- **Que** l'adoption du règlement numéro 26-922 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 7 avril 2026 à 19h00, au Centre Communautaire, situé au 33, rue de l'Église;
- **Que** ledit projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 150, rue du Moulin, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,  
le 27 mars 2026.

Avis numéro : 2026-36



---

Marie-Noël Duclos  
Greffière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin);
2. Centre communautaire (33, rue de l'Église);
3. Garage municipal (4070, avenue Royale);
4. Site web de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 27 mars 2026.



---

Marie-Noël Duclos  
Greffière